



Stand: 19.01.2022

## Au-Pair

L'Ambassade vous informe que le dépôt d'une demande de visa national auprès de la section de visa est possible tous les mardis et jeudis entre 08:00 et 12:00 heures. Veuillez-vous inscrire en ligne sur notre site afin de prendre un rendez-vous.

Pour un visa «Au-Pair» le demandeur/la demandeuse doit avoir moins de 27 ans.

Vous devez vous présenter en personne et soumettre les documents suivants:

- L'original et **deux copies** de votre passeport.
- **Deux formulaires** de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés.
- **Deux photos d'identité biométriques** (à joindre aux formulaires de demande de visa).
- Les détenteurs d'une nationalité autre que celle béninoise doivent prouver leur résidence habituelle par une « carte de séjour » dont la date d'établissement, au jour de la demande de visa, doit excéder six mois.
- L'original et **deux copies** du contrat.
- L'original et **deux copies** de la carte d'identité d'un membre de la famille d'hôte.
- L'original et **deux copies** du certificat de langue allemande A1 (Goethe, telc, Test DAF, DSH). Si vous n'avez pas de diplôme, vous pouvez aussi faire preuve de votre connaissance de la langue allemande dans une conversation au guichet.
- Le cas échéant: L'original et **deux copies** de votre diplôme de baccalauréat avec les relevés de notes correspondants.
- Le cas échéant: L'original et **deux copies** de votre diplôme de licence/maîtrise avec les relevés de notes correspondants.
- Une lettre individuelle et significative de votre motivation (si possible en Allemand) en original et **deux copies**.
- Votre Curriculum Vitae (si possible en Allemand) en original et **deux copies**.

En cas de réponse positive, veuillez fournir une assurance de voyage valable pour le temps entre l'entrée sur le territoire allemand et le début de votre contrat Au-Pair.

Veuillez comprendre que **seuls les dossiers complets** peuvent être acceptés.

Notez s'il vous plaît, que la procédure de visa prend plusieurs mois.

Les frais de demande de visa s'élèvent à un montant de **75 €, soit 50.000 francs CFA**. Les frais sont à payer en francs CFA et ne seront pas remboursés en cas de refus de visa.

La présente fiche d'informations s'actualise régulièrement et par conséquent elle n'est pas exhaustive. Selon le cas d'autres documents pourront être exigés.